

**Déclaration des représentants du SNSPP-CFTC  
CAP des Officiers de sapeurs-pompiers professionnels  
CNFPT -Paris  
Jeudi 12 janvier 2012**

---

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,  
Mesdames, Messieurs,

Cette CAP se tient avec quelques jours de retard par rapport à la traditionnelle réunion de fin d'année, mais la tenue de l'examen de commandant mi-décembre explique cela et peut être aussi **la création de la DGSCGC** que nous saluons.

C'est une réelle satisfaction de constater en son sein la **Direction des Sapeurs-Pompiers**, porteuse d'espoirs pour l'ensemble de notre corporation

Maintenant nous voici dans le vif des sujets dont nous souhaitons vous faire part au cours de cette déclaration de notre organisation.

Commençons par cet examen de commandant qui nous projette bien évidemment vers **la réforme de la filière** des sapeurs-pompiers professionnels, attendue depuis de nombreuses années, mais qui ne prend que partiellement en compte les aspirations du collège officiers.

En effet, si la catégorie B devrait voir des avancées significatives, en concordances avec la filière territoriale, il n'en est pas de même pour ce qui concerne la catégorie A et encore moins pour les problématiques de la A+.

La spécificité des sapeurs-pompiers est admise depuis ce fameux article 117 de la loi de janvier 1984, qui garantit une adaptabilité de notre corps eu égard à nos missions particulières de service public.

Aussi il nous paraît indispensable de régler dans les meilleurs délais la question des emplois de direction, des emplois supérieurs de direction, de la situation des postes à l'Etat de nos collègues mis à disposition et des « incidentés de carrières ».

Nous appelons donc de nos vœux une sortie immédiate des textes en cours de finalisation et une activation rapide de la suite des négociations, si l'on veut garder de la cohérence à notre système pyramidal de commandement.

Ceci nous amène à parler des **concours et examens** pour l'année 2012. Des questions urgentes se posent dans nos rangs :

- les concours et examens de majors, de lieutenants, de capitaines, de commandants ...seront-ils organisés en 2012 et sous quelles conditions ?

- Ces concours et examens se dérouleront-ils à l'Ensosp et en tenue de sapeur-pompier, à l'instar des présélections de DDA et CDG.

Dans ce cadre, nous réaffirmons notre souhait de supprimer l'examen de commandant qui produit beaucoup de mécontentement et de le remplacer par un concours d'accès aux emplois de direction, ainsi que de remettre en place une formation à l'ENSOSP pour nos nouveaux capitaines, ceci avec la volonté d'améliorer les parcours professionnels de nos officiers.

Cette urgence ne vous surprendra pas et nous sommes prêts à participer à la réflexion sur ces sujets dès que possible.

Un autre domaine nous interpelle, celui de **l'évaluation annuelle des officiers** qui dans bien des Sdis ne donne pas encore la satisfaction que nous pouvons en attendre.

Que peut être l'action de la DGSCGC pour donner de l'équité aux dossiers administratifs des cadres préparant des examens et concours et plus simplement de répondre aux textes en matière de gestion des personnels ? .

Enfin, nous réaffirmons nos inquiétudes sur le sujet sensible de **la santé et la sécurité au travail**, car il apparaît que de nombreux décideurs n'apprécient pas encore l'importance technique, humaine et économique de la prévention des risques dans notre organisation.

Nous souhaitons vivement que la DGSCGC prenne cette question avec le sérieux nécessaire, l'augmentation du taux d'autolyses dans nos rangs est une évidence qu'il ne faut pas négliger, de même, l'évolution de la société nous indique que **le bien être au travail** deviens une priorité pour maintenir la qualité de nos interventions. Nous sollicitons une action énergique !.

Mesdames, messieurs, voici quelques points que nous voulions évoquer avec vous au cours de cette CAP, en souhaitant la meilleure destinée à la DGSCGC et à la nouvelle équipe mise en place, avec laquelle nous espérons pouvoir travailler d'une manière responsable, dans l'intérêt de notre profession et du corps des officiers.

Merci de votre attention.

Les représentants officiers élus SNSPP-CFTC.